

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2923

3 décembre 2012

SOMMAIRE

Abondance Sàrl	140258	Blue-Erp.com S.à r.l.	140274
Adonia Participations S.A.	140261	Boissenet & MM S.à r.l.	140283
Agate Immo S.à r.l.	140263	Bonnier Luxembourg Sàrl	140267
ANAUDINE Spf S.A.	140269	Bonnier Luxembourg Sàrl	140297
ARK S.A.	140271	Bonnier Luxembourg Sàrl	140268
ASR Fonds	140274	Bonnier Treasury S.A.	140268
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	140285	Breckewee S.à r.l.	140284
Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF	140258	Brixton 2 Sàrl	140268
Atrium S.à r.l.	140258	Brixton 3 Sàrl	140268
Auberge Petite Suisse S.à r.l.	140260	Building Consult S.A.	140284
Auteuil Lux Investments S.A.	140260	Building Consult S.A.	140284
Axiom Fund	140261	Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl	140269
Axxis Trust S.A.	140261	Business Free	140284
BB Fuel 04 S.à r.l.	140271	Byblos Invest Holding S.A.	140286
BdS 3 TE, BdS 3 TX et BdS 3 LG S.e.n.c.	140261	Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l.	140287
Belinvest	140272	C.C.Associates	140286
Bellevue Funds (Lux)	140262	Cerberus Nightingale 2	140287
Bel Vert S.A.	140271	Chalkis Treveris MC S.C.A.	140297
Bene Investments S.A.	140273	CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	140297
Benny Investments S.A.	140270	CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ..	140300
Berkel, s.à r.l.	140273	CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ..	140297
Bevis Marks 2 S.à r.l.	140263	CitCor Franconia Commercial S.à r.l. ...	140300
Bevis Marks 2 S.à r.l.	140263	CitCor Franconia Dresden II S.à r.l.	140300
Big Six S.A.	140273	CitCor Franconia Dresden I S.à r.l.	140300
Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l.	140273	Cooperstown S.à r.l.	140304
Blisworth Management S.A.	140273	Cube Environment S.C.A.	140301
BlueBay Funds	140284	Cupressus S.à r.l.	140304
Blue Capital S.à r.l.	140267	Danka Holdings Sàrl	140268
		Delphi Luxembourg Investments S.à r.l.	140287

Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.023.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144906/10.

(120191012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012144907/10.

(120190773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Abondance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.492.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trente et unième jour d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

- Monsieur Laurent NAREJOS, indépendant, né le 26 juin 1969 à Toulouse (France), demeurant à L-4460 BELVAUX, 266, rue de la Gare;
- Mademoiselle Silvia ANDRADE MORAIS, employée privée, née le 24 septembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-4460 BELVAUX, 266, rue de la Gare.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ABONDANCE SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet principal le commerce en gros et en détail de fleurs et de plantes ainsi que l'achat et la vente d'accessoires et d'articles de décoration.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes pré-qualifiées, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- M. Laurent NAREJOS, prénommé, cinquante-cinq parts	55
2.- Mlle Silvia ANDRADE MORAIS, prénommée, quarante-cinq parts	45
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Laurent NAREJOS, indépendant, né le 26 juin 1969 à Toulouse (France), demeurant à L-4460 BELVAUX, 266, rue de la Gare.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- La Société exploitera l'enseigne commerciale «Le Marchand de Bonheur».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NAREJOS, S. ANDRADE MORAIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12924. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144866/107.

(120190752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Auberge Petite Suisse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144908/10.

(120191037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.831.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire en date du 7 novembre 2012

- Les administrateurs ont accepté la démission de son poste d'Administrateur de M, Guillaume LEFEVRE avec effet en date du 7 novembre 2012.

- M, Alain ROBILLARD, né le 02 février 1946, à Bobigny, ayant son adresse personnelle au 30 rue Beres, L-1232, Howald est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de M. Guillaume LEFEVRE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

AUTEUIL LUX INVESTMENTS S.A.

S.KRANCENBLUM / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012144909/17.

(120191084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Axiom Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.792.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 octobre 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de

M. Alessandro Mauceri, 12 Place de la Fusterie, 1211 Genève 3

Mme Michèle Berger, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Frédéric Fasel, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de DeloitteAudit S.à r.l. (560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012144910/18.

(120191431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

La société Fidiac S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société AXXIS TRUST S.A., sis au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 103609, avec effet au 15 Octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012144911/11.

(120191167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

BdS 3 TE, BdS 3 TX et BdS 3 LG S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.017.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2012.

BdS 3 TE S.à r.l., BdS 3 TX S.à r.l. et BdS 3 LG S.à r.l.

Gérants

Référence de publication: 2012144913/12.

(120191246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Adonia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 88.031.

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADONIA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts, inscrite sous le numéro B 88.031 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1346 du 17 septembre 2002. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick NEUMAN, indépendant, demeurant à Bridel.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Lanners avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy Lanners avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification des articles 6 et 7, dernier alinéa, des statuts.

2) Constatation par l'assemblée générale des actionnaires que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire.
Nomination d'un administrateur unique.

Il. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi."

" **Art. 7. (dernier alinéa)**

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire de sorte que par application de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration peut être composé par un seul membre.

L'assemblée nomme comme administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018, Monsieur Patrick NEUMAN, indépendant, né le 29 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. NEUMAN, G. LANNERS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2012. Relation: REM/2012/1285. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 octobre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012144871/63.

(120190939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07. November 2012.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2012144915/12.

(120191305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 297.894,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144917/10.

(120190933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 297.894,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 29 octobre 2012

La démission de Monsieur Hamish Alasdair MacDonald comme gérant de catégorie B est acceptée.

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur George Graham, né le 23 octobre 1965 à Bellshill (GB), demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144918/15.

(120190959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Agate Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.520.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

AGATE INVEST S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.504,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 25 octobre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AGATE IMMO S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

AGATE INVEST S.A., prédésignée et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de

sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983, à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Diaudecy BONHOMME, né le 11 décembre 1984, à Saint-Michel de l'Attalaye (Haïti), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968, à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51290. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144874/212.

(120191475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

—
EXTRAIT

La société Blue Capital S.à r.l. a pris acte du changement de dénomination sociale en date du 30 octobre 2012 de BLUE PARTICIPATIONS ET GESTION S.à r.l. en BUNT, société à responsabilité limitée, son co-gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

P/o Colony Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Valérie Chaumier

Mandataire habilité

Référence de publication: 2012144919/17.

(120191067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012144922/14.

(120191326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

**Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Danka Holdings Sàrl).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

Rectificatif du 1^{er} dépôt au 12 avril 2011 Référence L110056873

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61554 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144923/12.

(120191327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012144925/14.

(120191271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Brixton 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144926/11.

(120191107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Brixton 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144927/11.

(120191106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.050.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.584.

Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012144928/11.

(120191135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ANAUDINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.290.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) PANEV S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2012.

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls actionnaires de la société dénommée ANAUDINE Spf S.A., une société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.290 et constituée suivant acte du notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597 du 27 novembre 2010.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille Euros (210.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille Euros (240.000.- EUR) à quatre cent cinquante mille Euros (450.000.- EUR) par l'émission de deux mille cent (2.100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital sub. 1) par un apport en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société;

3. Introduction d'un capital autorisé s'élevant à la somme de un million d'Euros (1.000.000.-EUR);

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille Euros (210.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille Euros (240.000.- EUR) à quatre cent cinquante mille Euros (450.000.- EUR), par l'émission de deux mille cent (2.100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Toutes les deux mille cent (2.100) nouvelles actions à émettre ont été intégralement souscrites comme suit:

1) PANEV S.A., prénommée, telle que représentée, déclare souscrire à mille cinquante (1.050) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, soit un montant de cent cinq mille Euros (105.000.- EUR);

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, telle que représentée, déclare souscrire à mille cinquante (1.050) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, soit un montant de cent cinq mille Euros (105.000.- EUR);

Toutes les deux mille cent (2.100) actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix mille Euros (210.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1) PANEV S.A., préqualifiée, Deux mille deux cent cinquante actions	2.250
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., préqualifiée, Deux mille deux cent cinquante actions	2.250
TOTAL: quatre mille cinq cents actions	4.500

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé d'introduire un capital autorisé s'élevant à la somme de un million d'Euros (1.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (450.000.- EUR) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (1.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.»

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51541. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144885/90.

(120191383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012144936/12.

(120191245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

BB Fuel 04 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 85, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 100.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144931/10.

(120191321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bel Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.870.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144933/10.

(120191018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ARK S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B52716,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 janvier 1996, numéro 5, modifié pour la dernière fois par Maître Karine Reuter, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2007, numéro 3013 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Marina Padalino, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 6.000 (six mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires, dans les limites permises par la loi.»

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité, la résolution suivante.

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social et modifie donc l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires, dans les limites permises par la loi.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. PADALINO, R. INCANI, F. PERUSINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2012. Relation: RED/2012/1454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012144894/74.

(120191157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Belinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 162.783.

Les comptes annuels du 04/08/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144934/10.

(120190864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bene Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144935/10.

(120190934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Berkel, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tetange, 20, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 80.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144937/10.

(120190810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Big Six S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.468.

La société PREMIER VOET sàrl, domiciliataire, dénonce le siège social de la société BIG SIX SA (B80468) situé au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Premier Voet Sàrl

Référence de publication: 2012144939/11.

(120191244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 50.195.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144940/10.

(120191020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 5 septembre 2012, de manière extraordinaire

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Messieurs Howard LAMPLOUGH et Andrew PARKER dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012144941/16.

(120190991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Blue-Erp.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 86.021.

—
Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associées du 20 août 2012

Résolution unique

La société a été informée de la démission de M Alain Ryckebusch de son mandat de gérant. L'assemblée générale décide donc de prendre acte de la fin du mandat de gérant de M Alain Ryckebusch

M Nicolas Poette conserve ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2012.

Nicolas Poette

Le gérant

Référence de publication: 2012144942/16.

(120190808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of October.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Bank ASR FONDS (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with its registered office at L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.355, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on 15 July 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 757 of 29 July 2005, and whose articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time pursuant a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 2 August 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1065 of 20 May 2011.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. under the chairmanship of Mr Laurent CLAIRET, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The chairman appoints, as secretary of the meeting, Mrs Fabienne VERONESE, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Frédérique VATRIQUANT, private employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting was the following:

- 1) Articles 3 and 35: making the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, replacing the law of 20 December 2002;
- 2) Article 6: redefinition of the notion of "sub-fund";
- 3) Article 7: redefinition of the notions of "category of shares" and "class of shares"; Articles 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 24, 29, and 31: replacement of the term "sub-category" by "class of shares";
- 4) Articles 8 and 9§5: cancellation of the issuance of share certificates; Deletion of previous Article 9 concerning lost or damaged certificates;
- 5) Article 9§1: opening up the possibility for the Board of Directors to reject any new subscription;
- 6) Article 12§3: opening up the possibility of rounding off to the higher or lower unit or fraction in the event of share buybacks;
- 7) Creation of a new article following Article 13 authorizing the Board of Directors to split or regroup shares;

8) Article 14(b) and (e): addendum to valuation date as the date of determination of the value of the funds invested (14b) and exchange rate (14e); Article 14(d): elimination of the depositary bank's consent for the appointment of the appraiser appointed for the valuation of unlisted assets;

9) Article 15 (e) and (f): addition of the terms "categories or classes of shares" for suspensions of NAV and orders in the event of merger or liquidation; Article 15 (f): elimination of the maximum time period of 2 days for suspension of NAV and orders in the event of merger;

10) Article 15§3 and 4: replacement of the limit of 10% by a limit to be defined by the Board of Directors to determine the percentage of repurchased assets requiring either a suspension or a postponement of the processing of orders;

11) Article 17§5: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast;

12) Article 27: The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast;

13) Articles 31 and 32: replacement of the time period of 9 months following liquidation by a reference to the regulations in force for the depositing of undistributed assets at the Caisse de Consignation;

14) Article 32: Rewriting of the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of sub-funds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010.

II. The Shareholders were convened to the Meeting by letters containing the Agenda, sent to them by mail on 26 September 2012, and published in the Mémorial C and in the Luxemburger Wort on 26 September 2012 and 12 October 2012.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that out of 125,344,233.036 shares in circulation, 120,421,559.782 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 25th September 2012 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

VI. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

First resolution

The meeting resolves to replace any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment.

Article 3 and Article 35 in the Articles of Incorporation will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object.** The Company's sole object is to invest the funds that it has at its disposal in securities and/or other liquid financial assets with the aim of spreading the investment risks and of sharing the results of its asset management activities with its shareholders.

In general, the Company may take all measures and carry out, at its discretion, all transactions to further its object in the broadest sense of the term in the scope of the Law of 17 December 2010 on collective investment undertakings (the "Law")."

" **Art. 35. Statutory provisions.** For all matters not governed by these Articles of Association, the parties refer to the Companies Act of 10 August 1915 and amendments thereto and to the Law of 17 December 2010 on collective investment undertakings and subsequent amendments."

Second resolution

The meeting resolves to redefine the notion of "sub-fund" in the article 6 in the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6. Sub-fund.** The Board of Directors may create several sub-funds within the Company, each corresponding to a separate part of the Company's assets. Each sub-fund shall have an investment policy and a reference currency that shall be specific to it as determined by the Board of Directors."

Third resolution

The meeting resolves to redefine the notions of "category of shares" and "class of shares" in the article 7 in the Articles of Incorporation and to replace the term "sub-category" by "class of shares" in the articles 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 24, 29 and 31 in the Articles of Incorporation.

These articles will henceforth read as follows:

" **Art. 7. Share categories and Classes.** Within a sub-fund, the Board of Directors may create various share categories differentiated by (i) the target investors, and/or (ii) their specific fee structure, and/or (iii) the currency or currencies in which the shares are offered, and/or (iv) the use of techniques to hedge the currency risk or any other risk, and/or (v) any other features defined by the Board of Directors.

Within a category, shares shall be of different classes as decided by the Board of Directors: (i) distribution shares granting entitlement to dividends and/or (ii) accumulation shares not granting entitlement to dividends.

Art. 8. Form of the shares. Every share, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be a registered or bearer share as decided by the Board of Directors.

Bearer shares shall be issued in dematerialized form. Bearer share certificates issued in the past shall remain valid until the redemption of the respective shares. Shares relative to lost or damaged certificates shall be replaced by dematerialised bearer shares under the conditions and guarantees determined by the Company.

Registered shares shall be registered on the register of shareholders kept by the Company or by one or more individuals or legal entities that the Company appoints for this purpose. The entry must mention the name of each shareholder, his place of residence or address for service, the number of shares that he owns, the sub-fund, category and/or class to which said shares belong and the amount paid for each of said shares. In the event a particular shareholder fails to provide an address to the Company, this fact may be mentioned on the register of shareholders and the shareholder's address shall be deemed to be the Company's registered office until the shareholder provides the Company with another address. Shareholders may change the address mentioned on the register at any time by sending written notice to the Company's registered office or to any other address stipulated by the Company. Any transfer of registered shares inter vivos or upon death shall be registered on the register of shareholders.

The owner of registered shares shall receive confirmation of registration in the register.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa, as requested by the shareholder in question. The shareholder may have to pay the costs of said conversion.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.

Art. 9. Issue of shares. The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up. It may, at its discretion, reject any share subscription.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the subfund, category and class in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the prospectus), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association. The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued. Said fractional shares have no voting right, but entitle to participate on a pro rata basis in distribution and in proceed of liquidation. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind of securities, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such securities correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's prospectus.

Art. 11. Conversion of shares. Save for specific restrictions decided by the Board of Directors and mentioned in the prospectus, all shareholders may request that all or part of their shares of a certain category/class be converted into shares of a same or another category/class within the same sub-fund or in a different sub-fund.

The conversion price of the shares shall be calculated on the basis of the respective net asset value of both share categories/classes in question calculated on the same Calculation Date, factoring in, where applicable, costs and fees set by the Board of Directors.

If a share conversion causes the number or total net asset value of shares that a shareholder owns in a given category/class to fall below a certain number or value determined by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to convert all his shares in said category/class.

Converted shares shall be cancelled.

Conversion applications may be suspended in accordance with the terms and conditions of these Articles of Association.

Art. 12. Redemption of shares. All shareholders may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the terms and conditions set by the Board of Directors in the prospectus and within the limits imposed by the Law and these Articles of Association.

The redemption price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category/class concerned, less, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors. This redemption price may be rounded off to the next higher or lower unit or fraction of the currency in question, as determined by the Board of Directors.

If a redemption request causes the number or total net asset value of the shares that a shareholder owns in a category/class to fall below such minimum number or value set by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to redeem all of his shares in said share category/class.

The Board of Directors may pay the redemption price to any consenting shareholder by allocation in kind of the securities of the sub-fund in question, provided that the other shareholders do not sustain a loss and a valuation report is drawn up by the Company's auditor. The nature or type of assets to be transferred in such case shall be determined by the manager in compliance with the sub-fund's investment policy and restrictions.

All redeemed shares shall be cancelled.

Redemption applications may be suspended in accordance with the terms and conditions set forth in these Articles of Association.

Art. 13. Share splitting/Consolidation. The Board of Directors may decide at any time to split up or consolidate the shares issued within one same class, same category or same sub-fund, according to the conditions set by it.

Art. 14. Net asset value. The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and class of share and the issue, conversion and redemption prices at least once a month, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said subfund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share category and classes of the sub-fund in question.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is dated shall be referred to in these Articles of Association as the "Valuation Date".

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

(1) all cash in hand or on deposit including interest due not received and interest accrued on deposits before the payment date;

(2) all notes and bills payable on demand and accounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);

(3) all securities, units, shares, bonds, options or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Company;

(4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;

(5) all interest due not received and all interest yielded before the payment date by securities owned by the Company, unless such interest is included in the principal of these stocks;

(6) the Company's establishment costs, where these have not been amortised;

(7) all other assets of any nature whatsoever, including prepaid expenses.

Without prejudice to anything specified for an individual sub-fund, category and/or class, the value of these assets will be determined as follows:

(a) the value of cash in hand, notes and bills payable on demand and accounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest announced or due but not yet paid, will be constituted by the face value of these assets, unless it seems unlikely that this value can be achieved; in which case, the value will be determined by deducting such amount as the Company considers appropriate in order to reflect the real value of these assets; concerning cash on deposit the market value will be taken into account;

(b) the value of units in undertakings for collective investment will be determined according to the latest available net asset value on the valuation day;

(c) the valuation of any security admitted to official listing or traded on any other regulated market, operating regularly, which is recognised and open to the public, is based on the closing price of the receipt order day, the stock market price following the day of the reception order for what concern asian markets and, if the security is traded on several markets, on the basis of the price of the principal market of this security; if the last known price is not representative, the valuation will be based on the probable realisation value that the Board of Directors will estimate prudently and in good faith;

(d) unlisted securities either listed nor traded on a stock market or on any other regulated market, operating regularly, that is recognized and open to the public, will be valued on the basis of the probable market value estimated with prudence and in good faith by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors;

(e) securities denominated in a currency other than the currency of expression of the sub-fund concerned will be converted on the basis of the exchange rate applicable on the valuation day;

(f) the Board of Directors is authorized to draft or amend the rules relating to the determination of the relevant valuation prices.

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities primarily include:

(1) all loans, bills due and accounts payable;

(2) all known obligations, whether payable or not, including all contractual obligations reaching maturity, due for payment in cash or in kind (including the amount of dividends announced by the Company but not yet paid);

(3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, primarily those that have been constituted to meet a potential capital loss on any of the Company's investments;

(4) any other commitment of the Company, of any kind whatsoever, except for those represented by the Company's own resources. To value the amount of these other commitments, the Company will take into account all the expenses to be borne by it, including without limit, the costs of establishment and any future amendments to the Articles of Association, the prospectus or any other document relating to the Company, management, performance and other fee and extraordinary expenses, any taxes and duties withheld by government authorities and stock markets, the costs of publication of issue and redemption prices and any other operating costs, including financial charges, banking or broking expenses incurred on the purchase or sale of assets or otherwise and all administrative costs. To value the amount of these commitments, the Company will take into account, on a "pro rata temporis" basis, any recurrent or occasional administrative and other expenses.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or class shall be apportioned to the various sub-funds, categories or classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the valuation day relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the valuation day.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner.

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of the shares.

Without prejudice to legal causes for suspension, the Company's Board of Directors may at any time temporarily suspend the calculation of the net asset value of shares of one or more sub-funds as well as the issue, conversion and redemption of shares in the following cases:

(a) during any period when one or more currency markets or a stock exchange, which are the main markets or exchanges where a substantial portion of a sub-fund's investments at a given time are listed, is/are closed, except for normal closing days, or during which trading is subject to major restrictions or is suspended;

(b) when the political, economic, military, currency, social situation or any event of force majeure beyond the responsibility or power of the Company makes it impossible to dispose of one assets by reasonable and normal means, without seriously harming the shareholders' interests;

(c) during any failure in the means of communication normally used to determine the price of any of the Company's investments or the going prices on a particular market or exchange;

(d) when restrictions on foreign exchange or transfer of capital prevents transactions from being carried out on behalf of the Company or when purchases or sales of the Company's assets cannot be carried out at normal exchange rates;

(e) as soon as a decision has been taken to either liquidate the Company or one or more sub-funds, categories or classes;

(f) to determine an exchange parity under a merger, partial business transfer, splitting or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds, categories or classes of the Company;

(g) during any period where the calculation of the net asset value in the underlying investment funds has been suspended and this suspension has a material impact on the net asset value of the Compartment and in the opinion of the Board of Directors there exists no other reasonable means of determining the value thereof;

(h) as well as in all events where the Board of Directors considers pursuant to a reasoned resolution that such suspension is necessary to protect the general interests of the shareholders concerned.

In the event that the calculation of the net asset value is suspended, the Company shall immediately and in an appropriate manner inform those shareholders who have requested the subscription, conversion or redemption of the shares of the sub-fund(s) in question.

In the event the total net redemption/conversion applications received for a given sub-fund on the valuation day equals or exceeds a percentage determined by the Board of Directors, the Board of Directors may decide to reduce and/or defer the redemption/conversion applications on a pro rata basis so as to reduce the number of shares redeemed/converted to date to the percentage of the net assets of the sub-fund in question determined by it. Any redemption/conversion applications thus deferred shall be given priority in relation to redemptions/conversion applications received on the next valuation day, again subject to the limit set by the Board of Directors.

In exceptional circumstances which could have a negative impact on shareholders' interests, or in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding a percentage of a sub-fund's net assets as determined by the Board of Directors the Board of Directors reserves the right not to determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated.

Pending subscription, conversion and redemption applications may be withdrawn by written notification provided that such notification is received by the company prior to lifting of the suspension. Pending applications will be taken into account on the first Calculation Date following lifting of the suspension. If all pending applications cannot be processed on the same Calculation Date, the earliest applications shall take precedence over more recent applications.

Art. 19. Daily management. The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.

In order to reduce the operating and administrative expenses, while making it possible to achieve more extensive diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or part of the Company's assets shall be jointly managed with assets owned by other collective investment undertakings or that all or part of the assets of sub-funds, categories and/or classes shall be jointly managed between them.

Art. 24. Representation. The duly formed meeting of the Company's shareholders shall represent all Company shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the Company's operations. Resolutions voted at such meetings shall be binding on all shareholders, regardless of the category or class of shares they own. However, if the decisions concern exclusively the specific rights of shareholders of a sub-fund, a category or class or if there is a risk of conflict of interest between the various sub-funds, said decisions must be taken by a general meeting representing the shareholders of said sub-fund, said category or class.

Art. 29. Allocation of the annual profit/Loss. Dividends may be distributed provided that the Company's net assets at all times exceed the minimum capital provided for by the Law.

Following a proposal by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall decide, for each category/class of shares, on whether a dividend should be paid and the amount of the dividend to be paid to the distribution shares.

If it is in the interests of shareholders not to distribute a dividend, in view of market conditions, no distribution will be made. The Board of Directors may, in accordance with current law, distribute interim dividends.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of dividends in cash, in accordance with the terms and conditions that it sets.

Dividends shall be paid in the currency of the sub-fund, unless the Board of Directors decides otherwise.

Art. 31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each sub-fund/category/class between the shareholders of said sub-fund/category/class in proportion to the number of shares they own in said sub-fund, class or sub-class.

In the case of straightforward liquidation of the Company, the net assets will be distributed to the eligible parties in proportion to the shares held in the Company. Any assets not distributed within a time period set by the regulations in force will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period."

Fourth resolution

The meeting resolves to cancel the issuance of share certificates in the articles 8 and 9 paragraph 5 in the Articles of Incorporation and to delete the previous article 9 concerning lost or damaged certificates.

These articles will henceforth read as follows:

" **Art. 8. Form of the shares.** Every share, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be a registered or bearer share as decided by the Board of Directors.

Bearer shares shall be issued in dematerialized form. Bearer share certificates issued in the past shall remain valid until the redemption of the respective shares. Shares relative to lost or damaged certificates shall be replaced by dematerialised bearer shares under the conditions and guarantees determined by the Company.

Registered shares shall be registered on the register of shareholders kept by the Company or by one or more individuals or legal entities that the Company appoints for this purpose. The entry must mention the name of each shareholder, his place of residence or address for service, the number of shares that he owns, the sub-fund, category and/or class to which said shares belong and the amount paid for each of said shares. In the event a particular shareholder fails to provide an address to the Company, this fact may be mentioned on the register of shareholders and the shareholder's address shall be deemed to be the Company's registered office until the shareholder provides the Company with another address. Shareholders may change the address mentioned on the register at any time by sending written notice to the Company's registered office or to any other address stipulated by the Company. Any transfer of registered shares inter vivos or upon death shall be registered on the register of shareholders.

The owner of registered shares shall receive confirmation of registration in the register.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa, as requested by the shareholder in question. The shareholder may have to pay the costs of said conversion.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.

Art. 9. Issue of shares. The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up. It may, at its discretion, reject any share subscription.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the subfund, category and class in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the prospectus), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association. The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued. Said fractional shares have no voting right, but entitle to participate on a pro rata basis in distribution and in proceed of liquidation. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind of securities, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such securities correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's prospectus."

Fifth resolution

The meeting resolves to open up the possibility for the Board of Directors to reject any new subscription in the article 9 paragraph 1 in the Articles of Incorporation.

The article 9 paragraph 1 will henceforth read as follows:

Art. 9. Issue of shares (paragraph 1). "The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up. It may, at its discretion, reject any share subscription."

Sixth resolution

The meeting resolves to open up the possibility of rounding off to the higher or lower unit or fraction in the event of share buybacks in the article 12 paragraph 3 in the Articles of Incorporation.

The article 12 paragraph 3 will henceforth read as follows:

Art. 12. Redemption of shares (paragraph 3). "The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category/class concerned, less, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors. This redemption price may be rounded off to the next higher or lower unit or fraction of the currency in question, as determined by the Board of Directors."

Seventh resolution

The meeting resolves to create a new article following the article 13 authorizing the Board of Directors to split or regroup shares in the Article of Incorporation.

The article 13 will henceforth read as follows:

" **Art. 13. Share splitting/Consolidation.** The Board of Directors may decide at any time to split up or consolidate the shares issued within one same class, same category or same sub-fund, according to the conditions set by it."

Eighth resolution

The meeting resolves to add the valuation date as the date of determination of the value of the funds invested and exchange rate in the article 14(b) and in the article 14(e) in the Article of Incorporation and to eliminate the depositary bank's consent for the appointment of the appraiser appointed for the valuation of unlisted assets in the article 14(d) in the Articles of Incorporation.

These articles will henceforth read as follows:

Art. 14. Net asset value.

"(b) the value of units in undertakings for collective investment will be determined according to the latest available net asset value on the valuation day;

(d) unlisted securities either listed nor traded on a stock market or on any other regulated market, operating regularly, that is recognized and open to the public, will be valued on the basis of the probable market value estimated with prudence and in good faith by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors;

(e) securities denominated in a currency other than the currency of expression of the sub-fund concerned will be converted on the basis of the exchange rate applicable on the valuation day."

Ninth resolution

The meeting resolves to add the terms "categories or classes of shares" for suspensions of NAV and orders in the event of merger or liquidation in the article 15(e) and (f) in the Articles of Incorporation and to eliminate the maximum time period of 2 days for suspension of NAV and order in the event of merger in the article 15(f) in the Articles of Incorporation.

These articles will henceforth read as follows:

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of the shares.

(e) as soon as a decision has been taken to either liquidate the Company or one or more sub-funds, categories or classes;

(f) to determine an exchange parity under a merger, partial business transfer, splitting or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds, categories or classes of the Company;"

Tenth resolution

The meeting resolves to replace the limit of 10 % by a limit to be defined by the Board of Directors to determine the percentage of repurchased assets requiring either a suspension or a postponement of the processing of orders in the article 15 paragraphs 3 and 4 in the Articles of Incorporation.

These paragraphs will henceforth read as follows:

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of the shares (Paragraphs 3 and 4). "In the event the total net redemption/conversion applications received for a given sub-fund on the valuation day equals or exceeds a percentage determined by the Board of Directors, the Board of Directors may decide to reduce and/or defer the redemption/conversion applications on a pro rata basis so as to reduce the number of shares redeemed/ converted to date to the percentage of the net assets of the sub-fund in question determine by it. Any redemption/conversion applications thus deferred shall be given priority in relation to redemptions/conversion applications received on the next valuation day, again subject to the limit set by the Board of Directors.

In exceptional circumstances which could have a negative impact on shareholders' interests, or in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding a percentage of a sub-fund's net assets as determined by the

Board of Directors, the Board of Directors reserves the right not to determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated."

Eleventh resolution

The meeting resolves to mention in the article 17 paragraph 5 in the Article of Incorporation that the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast.

This paragraph will henceforth read as follows:

Art. 17. Chairmanship and Board Meetings (paragraph 5). "The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes cast by the directors attending the meeting or represented. The votes cast shall not include those of directors who did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote."

Twelfth resolution

The meeting resolves to change the quorum and majority conditions in the article 27 in the Articles of Incorporation.

This article will henceforth read as follows:

" Art. 27. Quorum and majority conditions. Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the General Meeting of Shareholders shall validly deliberate, regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be adopted by a simple majority of votes cast. The votes cast shall not include those attached to shares for which the shareholder did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote."

Thirteenth resolution

The meeting resolves to replace the time period of 9 months following liquidation by a reference to the regulations in force for the deposition of undistributed assets as the Caisse de Consignation in the articles 31 and 32.

These articles will henceforth read as follows:

" Art. 31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each sub-fund/category/class between the shareholders of said sub-fund/category/class in proportion to the number of shares they own in said sub-fund, class or sub-class.

In the case of straightforward liquidation of the Company, the net assets will be distributed to the eligible parties in proportion to the shares held in the Company. Any assets not distributed within a time period set by the regulations in force will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Art. 32. Liquidation, merger or splitting of sub-funds, categories and/or classes. The Board of Directors shall have sole authority to decide on the effectiveness and terms of the following, under the limitations and conditions prescribed by the Law:

- 1) either the pure and simple liquidation of a sub-fund,
- 2) or the closure of a sub-fund (merging sub-fund) by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of a sub-fund (merging sub-fund) by transfer to another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union,
- 4) or the transfer to a sub-fund (receiving sub-fund) a) of another sub-fund of the Company, and/or b) of a sub-fund of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union, and/or c) of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union;
- 5) or the splitting of a sub-fund.

The techniques for splitting will be the same as those for mergers, as prescribed by the Law.

As an exception to the foregoing, if the Company should cease to exist as a result of such a merger, the effectiveness of this merger must be decided by a General Meeting of Shareholders of the Company resolving under the conditions provided for in Article 27 of these Articles of Association.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. The assets not distributed within a time period set by the regulations in force shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Pursuant to this article, the decisions adopted at the level of a sub-fund may be adopted similarly at the level of a share category and/or class."

Fourteenth resolution

The meeting resolves to amend article 32 of the Articles of Incorporation, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 32. Liquidation, merger or splitting of sub-funds, categories and/or classes.** The Board of Directors shall have sole authority to decide on the effectiveness and terms of the following, under the limitations and conditions prescribed by the Law:

- 1) either the pure and simple liquidation of a sub-fund,
- 2) or the closure of a sub-fund (merging sub-fund) by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of a sub-fund (merging sub-fund) by transfer to another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union,
- 4) or the transfer to a sub-fund (receiving sub-fund) a) of another sub-fund of the Company, and/or b) of a sub-fund of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union, and/or c) of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union;
- 5) or the splitting of a sub-fund.

The techniques for splitting will be the same as those for mergers, as prescribed by the Law.

As an exception to the foregoing, if the Company should cease to exist as a result of such a merger, the effectiveness of this merger must be decided by a General Meeting of Shareholders of the Company resolving under the conditions provided for in Article 27 of these Articles of Association.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. The assets not distributed within a time period set by the regulations in force shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Pursuant to this article, the decisions adopted at the level of a sub-fund may be adopted similarly at the level of a share category and/or class."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.00 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald-Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: L. CLAIRET, F. VERONESE, F. VATRIQUANT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12910. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144900/523.

(120191060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Boissenet & MM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.475.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2012.

Référence de publication: 2012144944/10.

(120191227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.020.

—
Rectificatif au dépôt référence L120188454 déposé le 02 novembre 2012

Les comptes annuels consolidés au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012144943/13.

(120191403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Breckewee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 157.331.

—
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144946/10.

(120191470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Building Consult S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 21.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012144947/12.

(120190798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Building Consult S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 21.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012144948/12.

(120190799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Business Free, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 48, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.076.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012144949/11.

(120190882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreißigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.", mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45008, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem damaligen Amtssitz in Esch/Alzette, am 10. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 533 vom 6. November 1993,

und deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 10. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2492 vom 22. Dezember 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Alexia UHL, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Die Vorsitzende beruft Frau Monique GOERES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, als Stimmzähler.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;
- 2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 3) Entlast der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars der Gesellschaft;
- 4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung Herrn Dr. Erich MÄDER, Angestellter, geboren in Basel (Schweiz), am 22. Januar 1955, mit geschäftlicher Adresse in CH-4410 Liestal, Rheinstrasse 7 (Schweiz), zum als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro (850,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51302. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144902/86.

(120191263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2012

Le mandat en tant que Commissaire aux Comptes de la société SEEMAN GHOLAM & Co Liban, Rue Sioufi, Achrafieh, Immeuble Gholam, Beyrouth., Liban, est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BYBLOS INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012144950/13.

(120190793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

C.C.Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.107.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144951/10.

(120190823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.400,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 150.587.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2012

En date du 23 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Stephanie Semira Thomas, en tant que gérant de classe A, avec effet au 22 octobre 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- Madame Kathryn Ann Halbert, née le 13 septembre 1956 au Texas, 75039, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 6655 North Mac Arthur Boulevard, Irving, Texas 75039, avec effet au 22 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur David Halbert

Madame Kathryn Ann Halbert

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Caris Life Sciences Gibraltar (Limited)

Référence de publication: 2012144954/26.

(120191395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144955/10.

(120191362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Delphi Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.515.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before, Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Delphi Poland SA, a Polish joint stock company incorporated under the laws of Poland, having its official seat at ul. Podgórk Tynieckie 2, 30 – 399 Krakow, and registered with National Court Register of Poland under the number KRS 0000015189;

here represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Krakow, Poland on 17 October 2012.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Delphi Luxembourg Investments S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least threequarters (3/4) of the share capital. The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed of (i) one or several class A manager(s) and (ii) one or several class B manager(s). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

14.2. The shareholders appoint the commissaire or the réviseur(s) d'entreprises agréé(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire or the réviseur(s) d'entreprises agréé(s), as the case may be and if any, may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least threequarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Delphi Poland SA, prenamed:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.(one thousand five hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 5 (five).

The Sole Shareholder appoints as Class "A" managers of the Company for an unlimited period of time:

Keith David STIPP, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 480982875 Troy, United States of America; and

David Matthew SHERBIN, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America.

The Sole Shareholder appoints as Class "B" managers of the Company for an unlimited period of time:

Marc Christopher McGUIRE, whose professional address is at 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Isabelle Odette VAGNE, whose professional address is at 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Jean-Michel PAUMIER, whose professional address is at avenue de Luxembourg, L4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

1. Delphi Poland SA, une société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à ul. Podgórci Tynieckie 2, 30 – 399 Krakow, et immatriculée au Registre du Tribunal National de Pologne sous le numéro KRS 0000015189,

ici représentée par Cyrielle Thel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Cracovie, Pologne le 17 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Delphi Luxembourg Investments S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

III Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé de i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à

une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.

14.1. Conformément aux dispositions de l'article 200 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un commissaire, si elle a plus de 25 (vingt-cinq) actionnaires. Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s), seront nommés si l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être renommé(s).

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Delphi Poland SA, susmentionné:	12,500 (douze mille cinq cents) parts
Total:	12,500 (douze mille cinq cents) parts

Les parts sociales de la Société ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces d'un montant EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro). Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 5 (cinq).

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "A" de la Société pour une période illimitée:

Keith David STIPP, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, Etats-Unis d'Amérique; et

David Matthew SHERBIN, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "B" de la Société pour une période illimitée:

Marc Christopher McGUIRE, dont l'adresse professionnelle est au 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Isabelle Odette VAGNE, dont l'adresse professionnelle est 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Jean-Michel PAUMIER, dont l'adresse professionnelle est avenue de Luxembourg, L4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14036. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012145017/509.

(120191176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Lors de l'assemblée générale tenue le 08 mai 2012 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Commissaires aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.11.2012.

Référence de publication: 2012144956/13.

(120191441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012144957/11.

(120191201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012144958/11.

(120191200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.013.

In the year two thousand twelve, on the tenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

AB Bonnier Finans, a company organized under the laws of Sweden, with registered office at c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Sweden, registered within the Swedish Companies Registration Office under number 5560269549, in its capacity as sole member of the Company (hereinafter referred to as "Bonnier Finans" or the "Sole Member"),

here duly represented by Mr. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on October 9, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

Bonnier Finans is the Sole Member of Bonnier Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1331

Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57.013 (the "Company"). The Company has been incorporated by a deed received by Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 29 November 1996, published in the Mémorial C number 70 on 14 February 1997, as amended several times and most recently by a deed received by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 24 March 2011, published in the Mémorial C number 1297 on 16 June 2011.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-) represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, by the issue of one hundred thousand (100,000) new corporate units having the same rights and obligations as the existing corporate units as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolved to approve and record the following subscription and payment as set out below.

Subscription and Payment

The Sole Member, represented as here above stated, declared:

- to subscribe to the one hundred thousand (100,000) newly issued corporate units, with a par value of one Euro (EUR 1.-);
- to make payment of these newly issued corporate units by a contribution in cash amounting to one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to the Company.

Third resolution

As consequence of the increase of corporate capital here above described, the Sole Member resolved to subsequently amend the first paragraph of Article 7 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The capital of the company is fixed at one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-), divided into one hundred twelve thousand five hundred ordinary parts (112,500) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations."

Fourth resolution

The Sole Member resolved to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions and in particular to amend, sign and execute the units holder(s) register of the Company to reflect the above mentioned capital increase.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

AB Bonnier Finans, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social au c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Sweden, dûment enregistrée au Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556026-9549, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société (ci-après «Bonnier Finans» ou «l'Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Jérémie FERRIAN, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 9 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Bonnier Finans est l'Associée Unique de Bonnier Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.013 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 70 du 14 février 1997, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 24 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1297 du 16 juin 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq-cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), au montant de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,-) représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, tels que prévus dans les statuts de la Société.

Seconde résolution

L'Associée Unique a décidé d'approuver et d'enregistrer la souscription et la libération des parts sociales ordinaires nouvellement émises, comme exposé ci-dessous:

Souscription et Libération

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, déclare:

- souscrire aux cent mille (100.000) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;
- procéder au paiement et à la libération des parts sociales nouvellement émises par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-).

Preuve du paiement en numéraire susmentionné a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage, et le montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est dès lors à la libre disposition de la Société comme attesté par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la première résolution qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital de la société est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500), représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant chacune les mêmes droits et obligations."

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'exécution des présentes résolutions et en particulier à mettre à jour le registre d'associés(s) de la Société suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

Coûts et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): rène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144921/137.

(120191274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144959/11.

(120191199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144960/11.

(120191073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144961/11.

(120191074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012144962/11.

(120191075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.233 ("NEIL"), and

Cube Infrastructure Fund, a société anonyme under the form of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.234, ("CUBE").

NEIL and CUBE being hereafter jointly referred to as the "Shareholders",

each represented by Mr Jérôme Alméras, director, acting individually, with full power of substitution, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declare that they currently hold all the shares of Cube Environment S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the name of Cube Four S.C.A., by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2008 number 2024, and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.595 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 29th June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2012 number 2062 (the "Articles of Incorporation").

The appearing parties, represented as above stated, being all the Shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-eight thousand nine hundred and four euro (EUR 288,904.-) in order to raise it from its current amount of one million seven hundred fifty-four thousand eight hundred and twelve euro (EUR 1,754,812.-) to an amount of two million forty-three thousand seven hundred and sixteen euro (EUR 2,043,716.-).

2. To issue seventy-two thousand two hundred and twenty-six (72,226) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares to four hundred and fifty-nine thousand eight hundred and thirty-one (459,831) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issuance.

3. To acknowledge the waiver by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, of its preferential subscription rights.

4. To accept the subscription and the full payment in cash by Cube Infrastructure Fund of all the seventy-two thousand two hundred and twenty-six (72,226) new ordinary shares to be issued by the Company.

5. To amend article six (6) paragraph one (1) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the contemplated capital increase.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-eight thousand nine hundred and four euro (EUR 288,904.-) in order to raise it from its current amount of one million seven

hundred fifty-four thousand eight hundred and twelve euro (EUR 1,754,812.-) to an amount of two million forty-three thousand seven hundred and sixteen euro (EUR 2,043,716.-).

NEIL, acting as manager of the Company, specifically approved the said capital increase.

Second resolution

The Shareholders resolved to issue seventy-two thousand two hundred and twenty-six (72,226) new ordinary shares without nominal value so as to raise the total number of ordinary shares to four hundred and fifty-nine thousand eight hundred and thirty-one (459,831) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issue.

Third resolution

Subscription - Payment - Waiver

Thereupon, NEIL, represented as above stated, declared to expressly waive its preferential subscription rights concerning the newly issued shares to allow that all the said shares are subscribed for by and allotted to CUBE.

Thereupon, CUBE, represented as above stated, declare to subscribe to the seventy-two thousand two hundred and twenty-six (72,226) new ordinary shares without nominal value, and to fully pay such shares in cash at an aggregate account value of two hundred and eighty-eight thousand nine hundred and four euro (EUR 288,904.-).

The Shareholders resolved to accept this subscription and payment and acknowledged that the newly issued ordinary shares have been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two hundred and eighty-eight thousand nine hundred and four euro (EUR 288,904.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Fourth resolution

The shareholders resolved to amend article six (6) paragraph one (1) of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 6. Capital. (Paragraph 1). "The Company's capital is set at two million forty-three thousand seven hundred and sixteen euro (EUR 2,043,716.-), represented by four hundred and fifty-nine thousand eight hundred and thirty-one (459,831) ordinary shares and fifty-one thousand and ninety-eight (51,098) Management Shares without nominal value.

The Management Shares shall be held by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixteen hundred and fifty euro (EUR 1,650.00).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé

NEIL, une société anonyme constituée et établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.233 ("NEIL"); et

Cube Infrastructure Fund, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée et établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.234, ("CUBE").

NEIL et CUBE étant ci-après conjointement dénommés les "Actionnaires".

Chacun représenté par M. Jérôme Alméras, directeur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, ayant un pouvoir total de substitution, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les Actionnaires de Cube Environment S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous le nom de Cube Four S.C.A., suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg le 15 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2024, le 21 août 2008, et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.595 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, le 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062, le 21 août 2012 (les "Statuts").

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, étant les Actionnaires de la Société, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre euros (EUR 288.904,-) de manière à le porter de son montant actuel d'un million sept cent cinquante-quatre mille huit cent douze euros (EUR 1.754.812,-) à un montant de deux millions quarante-trois mille sept cent seize euros (EUR 2.043.716,-).

2. Emission de soixante-douze mille deux cent vingt-six (72.226) nouvelles actions ordinaires de manière à porter le nombre total d'actions ordinaires à quatre cent cinquante-neuf mille huit cent trente et une (459.831) actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de leur émission.

3. Reconnaissance de la renonciation de Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, à ses droits préférentiels de souscription.

4. Acceptation de la souscription et du paiement intégral en espèce par Cube Infrastructure Fund des soixante-douze mille deux cent vingt-six (72.226) nouvelles actions ordinaires devant être émises par la Société.

5. Modification de l'article six (6) paragraphe un (1) des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Lesquels comparants, représentés comme mentionnés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre euros (EUR 288.904,-) de manière à le porter de son montant actuel d'un million sept cent cinquante-quatre mille huit cent douze euros (EUR 1.754.812,-) à un montant de deux millions quarante-trois mille sept cent seize euros (EUR 2.043.716,-).

NEIL agissant comme gérant de la Société a spécifiquement approuvé ladite augmentation de capital.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'émettre soixante-douze mille deux cent vingt-six (72.226) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, de manière à porter le nombre total d'actions à quatre cent cinquante-neuf mille huit cent trente et une (459.831) actions ordinaires sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de leur émission.

Troisième résolution

Souscription - Paiement - Renonciation

Ensuite, NEIL, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré renoncer expressément à ses droits préférentiels de souscription concernant les nouvelles actions émises pour permettre que ces dites actions soient souscrites par et allouées à CUBE.

Ainsi, CUBE, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à soixante-douze mille deux cent vingt-six (72.226) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale et de payer intégralement ces actions en espèce à une valeur comptable globale de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre euros (EUR 288,904).

Les Actionnaires décident d'accepter cette souscription et le paiement et reconnaissent que les nouvelles actions ordinaires émises ont entièrement été payées en espèce et que la Société a à sa disposition le montant total de deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre euros (EUR 288,904), la preuve dudit paiement ayant été apportée au notaire susmentionné qui confirme et enregistre expressément cette déclaration.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Capital. (Paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à deux millions quarante-trois mille sept cent seize euros (EUR 2.043.716,-) divisé en quatre cent cinquante-neuf mille huit cent trente et une (459,831) actions ordinaires et cinquante et un mille quatre-vingt-dix-huit (51,098) Actions de Direction sans valeur nominale. Les Actions de Direction doivent être détenues par Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., abrégée en NEIL en tant qu'actionnaire commandité. "

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cent-cinquante euros (EUR 1.650, -).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé Alméras, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49872. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144973/181.

(120191302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cooperstown S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.725.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 5 novembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer Mr. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 5 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cooperstown SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012144971/15.

(120191314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Cupressus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.798.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 6 novembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Madame Valérie Emond et Monsieur Geoffrey Henry a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144975/15.

(120191156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.
